Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260112-D2026004-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, VALÉGANT Jacques, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme

Excusés : TANGUY Patrick ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc
LE HEN Gwénola ayant donné procuration à HÉLOU Annie

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
13	11	13

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE GLEUT

Date de convocation : 06/01/2026 **Date d'affichage** : 14/01/2026

Objet de la délibération : Réhabilitation de l'ancien CIAL et de l'îlot Brizeux : validation du programme « APS »

Suite à la réunion pour le rendu « APS » le 15 décembre 2025 par la maitrise d'œuvre SOCLE et MASSSTAB pour la réhabilitation de l'ex-CIAL et l'ilôt Brizeux, il a été validé les évolutions proposées (Epicerie, logements du CIAL), via les plans transmis.

ENTENDU l'exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré :

APPROUVE le programme « APS »

Vote : 11 voix pour, 2 abstentions (Cosme DE MOUCHERON, Aude DE PENFENTENYO)

Pour extrait certifié conforme,
Anne BORRY,
Maire d'Arzano

MAIRIE D'ARZANO (Finistère)